

A C C O R D

Mr.Siba FASSOU

Qualité: Metteur en scène, Directeur du Théâtre National de
Guinée, Directeur de l'Ensemble KALOUM SOGUE,

et

mr. William SASSINE

qualité: Ecrivain

CONVIENNENT DE CE QUI SUI

- 1 - mr.WILLIAM SASSINE s'engage à écrire pour mr.Siba FASSOU,
une pièce de théâtre d'une durée de 80 minutes.

Les premières pages du manuscrit de cette pièce dont les
personnages sont, provisoirement, A et B, sont remises
à mr. Siba FASSOU ce 21 Avril 1993.

Le titre de la pièce sera choisie en commun accord.

Mr.Siba FASSOU aura l'exclusivité de la pièce. *Pendant
deux ans -*

- 2 - mr.Siba FASSOU, en contrepartie, s'engage à payer à mr.
William SASSINE, la somme de 500.000 FG (CINQ CENT MILLE
FRANVS GUINEENS) représentant les droits d'écriture.

Cette somme sera versée à mr.William SASSINE selon les
modalités suivantes:

- 300.000 FG (TROIS CENT MILLE FRANCS GUINEENS)
à la signature du présent Accord ;
- 200.000 FG (DEUX CENT MILLE FRANVS GUINEENS)
à la remise à mr.Siba FASSOU du texte
définitif de la pièce de théâtre).

- 3 - La pièce de théâtre étant la propriété intellectuelle de
mr.William SASSINE, elle sera déposée par l'auteur
auprès du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs.

Conakry, le 21 Avril 1993

Siba FASSOU

William SASSINE